



La Tribune du Snup

Le « Monde » de demain à la CDC...

« Nous sommes en guerre », tels sont les propos du Président de la République et **le monde de demain ne ressemblera pas au monde d'avant !**

Qu'en est-il à la Caisse des dépôts ?

Pour avancer, la Direction maintient un agenda social à distance, cela peut se comprendre, mais ce n'est pas une solution tenable sur le long terme car les relations humaines ne sont plus les mêmes et il devient de plus en plus difficile de négocier... on atteint les limites du **Skype audio, outil qui déshumanise les relations entre individus**, surtout si la connexion est de mauvaise qualité.

Mais cela n'arrangerait-il pas notre DRH pour faire avancer ses dossiers dans la direction qu'il souhaite ?



Le **SNUP** vous informe, c'est son rôle et son devoir. Le monde de demain risque de décevoir les agents à la Caisse des dépôts, surtout si certaines organisations syndicales ne jouent pas le jeu et ne font pas barrage aux manœuvres sournoises de la Direction. **C'est à vous, personnels de l'Établissement public, d'être attentif aux changements qui se préparent et à soutenir les organisations syndicales qui défendent au mieux vos intérêts.** Posez-vous bien les bonnes questions en cette période de crise qui, espérons le, touche à sa fin ?

Se poser un instant pour bien comprendre les faits, c'est important. **Le « vilain » SNUP**, comme le pense certains, **n'a pas donné un avis favorable à la reprise d'activité à la CDC à compter du 20 mai, pourquoi ?**

Tout d'abord, le libellé est trompeur, il ne s'agit pas d'une reprise d'activité mais d'une reprise d'une partie de l'activité sur les sites de la Caisse des dépôts. N'en déplaise à notre Direction, **l'activité n'a pas été suspendue dans l'Établissement public**, elle a continué sous une autre forme, le travail à distance. Il faut le rappeler, **le Directeur général n'a pas déclenché le plan de continuité d'activité**, excepté à la DRS et l'on peut se poser la question du pourquoi puisque toutes les institutions financières l'ont fait ! Dans ces conditions, l'activité a pu être maintenue normalement mais sous une autre forme. **Et dans ce document de reprise, rien n'est prévu pour la majorité des agents qui continuent leur activité à distance.**

Aucune compensation des frais occasionnés, pas d'étude sur le matériel nécessaire aux personnels pour qu'ils travaillent dans de bonnes conditions, alors que c'est le choix de l'employeur de maintenir le travail à distance. A l'identique de la période de confinement, **la Direction fait la sourde oreille à nos demandes d'accompagnement et de compensation des personnels.** Même si les mesures mises en œuvre sont rassurantes pour les personnels travaillant sur site, le **SNUP** ne pouvait pas donner un avis favorable **sur un texte qui ne prévoyait rien pour plus de 80% des agents** qui sont maintenant en travail en distance. **D'autres organisations syndicales l'ont accepté, trouvez-vous cela normal ?**

Et comme la DRH pense à votre bien-être, elle a concocté un accord sur les congés en cette période de crise avec l'appui de la première organisation syndicale...

Tiens, tiens, quand le SNUP vous parle de syndicat de direction, n'aurait-il pas raison ?

Et plus les jours passent, plus cet accord s'étirole. **Adieu le recrutement des agents occasionnels...** curieuse façon d'aborder le traitement des jeunes à un moment où le gouvernement réfléchit à des solutions pour eux, **est-ce cela le nouveau visage de la Caisse des dépôts ?** Le DRH commence à annoncer que tout le monde pourra prendre ses congés comme les années précédentes contrairement à ce qui est écrit dans ce texte.

Dans cet accord, une refonte du CET était prévue...chouette, nous direz-vous, sauf que la Direction n'apporte rien de plus que l'arrêté pris par la Fonction publique, lequel s'applique de fait à minima aux personnels de l'Établissement public, quelle avancée sociale ?

Dans cet accord, il ne reste donc que des mesures coercitives pour les agents, le jour RTT imposé du 14 août étant même maintenu. Les personnels qui attendaient une avancée sur le CET apprécieront. Surtout **qu'on ne pourra toujours pas déposer plus de 5 jours de congés annuels sur un CET...** et on ne parle même pas des personnels en ASA qui n'ont quasiment plus de jours RTT.

Bref, **il ne fallait pas signer cet accord qui augure du monde de demain voulu par la Caisse des dépôts, le SNUP ne l'a pas signé !**

Le syndicalisme engagé au quotidien !

En 2020, du pouvoir d'achat pour tous !



La Tribune du Snup

Le « Monde » de demain à la CDC...suite

Et que dire de ces syndicats qui ne nous aident pas à obtenir le versement d'un montant forfaitaire unique pour le supplément d'intéressement de +0,5% et qui cautionnent que « plus on gagne et plus on doit toucher un intéressement important ».

Personnels de la Caisse des dépôts, choisissez bien ceux qui vous défendent...



Rappelez-vous, cela fait suite à la prime PEPA que nous venons de signer. A ce sujet, l'UNSA annonce que c'est grâce à elle que l'accord de cette année est plus généreux que celui de l'année dernière... mais elle omet de préciser qu'en 2019 la CDC n'était pas obligé d'appliquer ce texte, d'où la non défiscalisation des montants versés, et c'est grâce à la signature du SNUP que cette prime a pu être versée l'an passé.

Qui se préoccupe le mieux des plus bas salaires à la Caisse des dépôts ?

Nous avons répondu à une enquête sur le climat social... et voilà déjà que le DRH et le Directeur général veulent nous vendre le monde de demain dans un accord QVT à signer dès juillet prochain accompagné d'avenants sur les accords télétravail et ARTT. **Pourquoi tant de précipitations ?**

Il faut prendre du temps pour analyser à froid ce qui se passe actuellement, le SNUP le dit, mais les sociologues aussi !

Vous dire la vérité, c'est notre combat, c'est cela aussi la SNUP Attitude !

Une négociation sur la QVT en cours et déjà des signes inquiétants. Certes tout est possible à ce stade, mais le SNUP est perplexe sur la volonté affichée par la Direction sur les objectifs annoncés...

Le SNUP saura prendre ses responsabilités le moment venu mais que feront les autres ?

Les nouveaux éléments fournis par la Direction sont inquiétants. Côté gestion du temps, youpi, on découvre la pérennisation de la plage 7h-20h mais réapparaît la possibilité d'y imposer des plages fixes. Les forfaits jours sont en augmentation. Pire la pause repas passe à 45 minutes...

Sur le télétravail, plus de souplesse, arrivée d'un télétravail de 25 jours glissants sur l'année...

Le SNUP soutient ce droit de tirage pour le nouveau TOD mais il souhaite conserver les acquis de l'accord télétravail en vigueur.

Attribution d'un forfait initial de 150€ pour rembourser les frais de matériel (chaise, écran, câbles, etc...), une bonne idée sauf que rien n'est prévu pour les frais de dépense récurrents (électricité, etc...) et les frais de repas.... Sans parler de la suppression de la dotation pour la box personnelle. Le précédent accord prévoyait la mise à disposition auprès des agents d'un fauteuil, d'un écran et les câbles nécessaires. **Pensez-vous qu'avec 150€ vous pouvez acheter tout cela ?**

De plus, la Direction devait nous proposer une prise en charge des frais occasionnés par les personnels en TOD depuis le 16 mars : on attend toujours la proposition !

Sur l'aide à l'achat d'un vélo, un prêt MSG au taux de 1% sur 36 mois mais pas de subvention employeur, quel merveilleux geste, les régions et certaines municipalités font mieux que la Caisse des dépôts dans ce domaine, il faut le savoir.

Où sont la bienveillance et la confiance à l'attention du personnel dont le « gentil » DRH nous parle ?

Pour obtenir un monde meilleur à la Caisse des dépôts, rejoignez le SNUP !

